

Décision

Générale

colonial

Décision n° 503 Décisions concernant les Ministères

n° 503

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 avril 1962

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro

30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les restes mortels de l'enfant Francisci Marc, décédé à Djibouti le 25 novembre 1961 et se trouvant actuellement au dépositaire du cimetière de cette ville, seront transférés au cimetière de la commune de Morosaglia (Corse). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du budget de l'Etat(Budget des Armées, Affaires d'Outre-Mer, chap. 32-93, Transport du Personnel et Déplacements, art. 1er).